

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

ABONNEMENT :

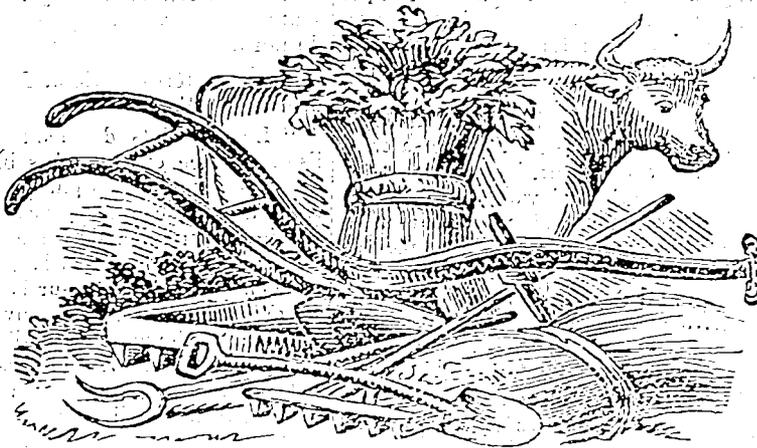
\$1.00, payée invariablement d'avance.

L'abonnement date du 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, ou 1er janvier.

On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Tout avis de cessation d'abonnement doit être donné à ce bureau, par écrit, un mois d'avance.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.



ANNONCES :

1e insertion, 10 cts. la ligne
2e " etc. 3 cts. "

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser spécialement aux Cultivateurs, trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

Expérons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité

Firmin H. Proulx, Editeur-Propriétaire, à qui toutes lettres, réclamations, envois, etc., doivent être adressés franco

Que chaque abonné nous fasse parvenir ce qu'il nous doit pour abonnement, et au 1er avril nous serons en état de pouvoir augmenter la *Gazette des Campagnes* de QUATRE pages que nous consacrerons entièrement à la littérature, laissant les huit autres pages pour l'agriculture. Ainsi vous n'aurez pas à y perdre en payant immédiatement vos arriérés d'abonnement à la *Gazette des Campagnes*.

CAUSERIE AGRICOLE

Des bêtes à laine

RACE DE HAMPSHIRE.

(Suite)

Comme toutes les races améliorées de l'Angleterre, celle du Hampshire est spécialisée pour la boucherie. Mais ce qui fait surtout sa réputation, c'est la grande précocité de ses agneaux, leur développement rapide et leur engraissement facile. La plupart des agneaux offerts en primeur aux consommateurs de Londres appartiennent à la race de Hampshire-downs. L'élevage et l'engraissement des agneaux pour le marché de Londres constituent une importante branche de commerce et procurent de grands bénéfices aux producteurs.

Quoique considérablement chargée de graisse, la viande de ces agneaux est très recherchée des gourmets londonniens aux quels elle paraît très-savoureuse. L'engraissement commence vers l'âge d'un mois ou six semaines, quelquefois plus tard et dure jusqu'à l'âge de trois mois environ. A cette époque, les quatre quartiers peuvent peser en moyenne quarante livres lorsque les jeunes animaux ont été soumis à un bon système d'engraissement. Si l'on considère le peu de dépenses que l'élevage des agneaux coûte aux producteurs, la facilité d'engraissement, le développement énorme de ces jeunes animaux, et le haut prix de leur viande délicate, on ne devra pas être surpris que cette spéculation donne des profits très-élevés.

Outre cette première spéculation, le Hampshire-down donne encore lieu à un grand commerce d'animaux adultes pour la boucherie. Il est ordinairement prêt pour l'engraissement après la première tonte, car alors son développement est complet. Les engraisseurs livrent aux consommateurs des animaux pesant en moyenne 72 à 84 livres les quatre quartiers. Mais il n'est pas rare de voir dans les concours d'animaux de boucherie, des animaux de la race de Hampshire pesant en moyenne 110 à 120 livres de viande nette.

La conformation du Hampshire-down est loin d'être parfaite; il est ventru et ensellé, défaut qui tient bien plus à la défectuosité de la charpente osseuse qu'à la pesanteur du ventre, comme on serait tout d'abord porté à le croire. Du reste, à part la taille et la longueur du corps, le Hampshire-down a beaucoup de ressemblance avec le Southdown.

Sous le rapport des qualités, si nous continuons la comparaison entre ces deux races, nous voyons que le Southdown l'emporte beaucoup sur le Hampshire-down, quoique dans quelques circonstances, il y ait égalité entre eux. Ainsi quant à la rusticité le second n'en cède pas au premier. L'un comme l'autre résiste bien aux températures froides et humides, mais ne prospère que sur des terrains secs ou parfaitement assainis. D'ailleurs, la supériorité du Southdown est ni contestable ni contestée. Ainsi, le Southdown peut se nourrir bien plus facilement que le Hampshire-down, celui-ci tient surtout à l'épaisseur des lèvres de ce dernier; ne pouvant pincer l'herbe aussi près de terre, il lui faut une herbe plus longue que les pâturages seuls peuvent donner; dans le contraire, il est forcé de parcourir de distances considérables, et alors il ne peut profiter autant de la nourriture qu'il absorbe. Ajoutons à cela une conformation assez défectueuse et l'inconvénient de laisser accumuler la graisse inégalement sous la peau ou de la répartir uniformément dans toute la chair et nous reconnaitrons facilement que le Hampshire-down est loin d'être l'égal du Southdown.

Comme race amélioratrice son rôle est très restreint. Le mouton de Hampshire possède bien la fixité suffisante pour mériter le titre de race; mais nous ne devons pas oublier qu'il

Hopital-Général de Québec

est de formation toute récente et que sa création est due toute entière au métissage c'est-à-dire en grande partie au croisement. Le Southdown, au contraire, est une race dont l'origine se perd dans la nuit des temps. Il est bien vrai qu'il n'a pas toujours existé dans l'état de perfection où nous le trouvons aujourd'hui, que lui aussi a dû subir l'influence de l'amélioration; mais chez lui l'amélioration a eu lieu sans aucun changement dans le sang de la race. Aucun animal étranger n'est intervenu dans le travail de perfectionnement; tout a été fait par la sélection pure et simple, et la race a conservé toute sa constance et sa fixité.

Or, nous savons depuis longtemps que l'action d'une race comme type améliorateur est d'autant plus grande que sa création date depuis longtemps. Par conséquent, lors même que le Hampshiredown serait supérieur au Southdown par ses qualités, ce qui n'est certainement pas, il ne mériterait pas l'honneur de l'importation comme type améliorateur, parce qu'il ne possède pas la fixité suffisante pour transmettre ses qualités à une race étrangère et plus ancienne que lui dans une opération de croisement. Le Southdown, au contraire, possède cette précieuse qualité au plus haut degré.

Dans son pays natal même, le Hampshire-down cède tous les jours du terrain au Southdown; car les éleveurs s'aperçoivent de son infériorité. Malgré les bénéfices assez élevés qu'ils retirent de la vente des agneaux en primeur, ils reconnaissent que les défauts de leur conformation et particulièrement leurs exigences sous le rapport de la richesse des pâturages diminuent énormément les bénéfices de toutes les spéculations et font une race de second ordre. Aussi, pensons-nous que cette race n'est pas appelée à rendre de grands services dans l'amélioration de notre espèce ovine et que l'importation du Hampshire-down n'aura que l'avantage d'augmenter nos dépenses. Si nous voulons absolument faire du croisement jetons les yeux sur une race plus parfaite et plus capable d'arriver au but que celle-ci. N'avons-nous pas, parmi les races à laine longue, le Cotswold, le New-Leicester, et parmi les races à laine moyenne, le Southdown, etc. ?

Pour terminer ce que nous avons à dire sur le Hampshire-down, il ne nous reste plus qu'à donner quelques chiffres sur sa production de laine. La laine est passablement semblable à celle du Southdown comme qualité, mais sous le rapport du rendement, elle est bien inférieure. Ainsi, le poids des toisons lavées à dos est en moyenne de trois livres à trois livres et demie; tandis que le Southdown, comme nous l'avons vu, donne de trois livres et trois quarts à cinq livres sur les bons pâturages. Cette différence provient surtout du tassé de la laine qui est plus considérable chez ce dernier.

RACE CHEVIOT.

Les monts Cheviots sont une suite de collines peu élevées qui prennent naissance dans le Northumberland en Angleterre, lui servent de bornes au nord sur un espace assez étendu, puis pénètrent dans le comté de Roxburgh en Ecosse et dans les autres voisins. Cette suite de collines, dont la plus haute n'est qu'à 2,400 pieds au-dessus du niveau de la mer, est séparée, de distance en distance, par des vallées dont le sol est un riche alluvion traversé par quelques cours d'eau et produisant une herbe tendre et abondante.

C'est sur ces collines que vit, depuis les temps les plus reculés, la race dont nous allons nous occuper et qui leur a emprunté son nom. C'est une race de forte taille, très-rustique et donnant une laine d'excellente qualité. Elle est certainement la plus précieuse des races des montagnes de l'Ecosse.

Quoique les collines de Cheviots ne soient pas très-rapides, l'existence des montagnes n'y est pas sans danger en hiver; car la neige se fond sous l'influence des vents chauds de la mer,

puis se congèle de nouveau et forme un verglas sur lequel les moutons peuvent à peine se tenir debout et qui, en outre, recouvre l'herbe d'une croûte d'une excessive dureté à travers laquelle les animaux ne peuvent trouver une nourriture suffisante. En toutes autres circonstances le pâturage y est facile et la nourriture abondante; l'herbe y est courte, mais tendre et succulente. Les moutons y trouvent également d'excellents abris contre les mauvais temps et contre les vents froids et humides du nord.

Les caractères particuliers de cette excellente race sont ainsi décrits par M. Wilson :

“ Les Cheviots des deux sexes sont dépourvus de cornes ils ont la face et les jambes blanches; cependant on rencontre dans les troupeaux les plus purs des individus qui les ont tachetés de gris, ce que beaucoup de personnes regardent comme un signe particulier de rusticité. La tête est droite, allongée et nette; quoique le cou et la gorge soient bien couverts de laine, on n'en doit point voir sur la tête. L'œil est vif et proéminent, les oreilles longues, bien ouvertes et couvertes de poil. Dans l'ensemble, l'expression de l'animal doit être belle, ouverte et pleine de variété. Les jambes sont de longueur moyenne, fines et nettes, les quartiers de derrière pleins et bien proportionnés; la fesse bien remplie; la queue bien plantée, complètement couverte de laine, doit tomber jusqu'aux jarrets. Il y a une tendance dans cette race à une légèreté comparative des quartiers (de devant); mais les éleveurs soigneux travaillent avec succès à faire disparaître ce défaut. Le cou et la poitrine doivent être bien pleins, les côtes arrondies et bien remplies derrière les épaules; la peau mince, recouverte d'une laine uniformément fine, exempte de jarre (poil mort), descendant bien sur les quartiers, et couvrant entièrement le cou et le ventre.

“ La toison pèse de trois à quatre livres, selon la nature du pâturage sur lequel a été nourri l'animal. Grasses, les brebis donnent de 44 à 60 livres de viande nette; les moutons de 60 à 72 livres.

“ Dans l'ensemble de sa conformation, le Cheviot est plus allongé que le mouton de bruyères à face noire; cette circonstance jointe à une circonstance analogue dans leurs toisons, a donné naissance à la dénomination que l'on a adoptée dans certaines parties de l'Ecosse pour les distinguer de *moutons longs* et de *moutons courts*; le produit du croisement entre les deux races s'appelle *mouton demi-long* (half-long). ”

Cette description, donnée par un auteur anglais très-renommé nous donne toute confiance et alors nous ne concevons pas comment il se fait que des personnes soi-disant compétentes puissent se tromper aussi complètement que nous avons pu le constater il n'y a que quelques mois. Sous les yeux de tout le public agricole, on a fait entrer, dans la classe des Cheviots, des moutons qui ne ressemblaient pas plus à la race dont nous venons de voir la description que le Cotswold au New-Leicester. Quand des gens se trompent ainsi sur les principes les plus élémentaires de l'agriculture, quelle confiance peut-on avoir de leur science dans des questions d'un ordre plus élevé. Le front, la suffisance ne réussissent pas toujours à rendre les spectateurs aveugles.

(A continuer.)

REVUE DE LA SEMAINE

Les élections des députés à la législature de la province de Manitoba ont eu lieu. Tout à peu près s'y est fort bien passé, et les vingt-quatre députés élus sont pour la plupart, dit-on, des hommes qui inspirent de la confiance au parti d'ordre.

M. J. Royal, ex-rédacteur du *Nouveau-Monde*, compte parmi ces députés.

Comme on l'a vu, la sanglante défaite qu'a éprouvée le 10 et le 11 janvier, près de Le Mans, l'armée de la Loire, commandée par le général Chanzy, est un désastre qui annonce à la France que les maux terribles dont elle souffre ne touchent pas encore à leur terme. Cette armée était son espoir; elle a cependant inutilement rougi le sol de son sang; malgré une héroïque résistance, il lui a fallu battre en retraite après avoir subi des pertes très-considérables.

Quelque triste et affligeante que soit la situation de la France depuis six mois, ne cessons pourtant pas de répéter: Bénie soit la guerre! C'est une expiation, une expiation nécessaire que suivra un heureux renouvellement. La France est gravement coupable: la justice de Dieu seule peut sonder toute la profondeur de son iniquité. Qu'il suffise de rappeler que c'est elle qui a donné une forme, un corps, une organisation complète à la révolution; l'enseignement public n'avait d'autre but que de la perpétuer. Le jour et l'heure, où les œuvres de son péché vont être détruites, sont arrivés. Elles seront submergées dans le fleuve de sang qui coule de ses veines ouvertes. Dieu ne veut pas perdre la France, mais la châtier, et en la châtiant la régénérer, la réhabiliter, la perfectionner: ce grand travail de la régénération et du perfectionnement des sociétés ne s'accomplit que par la guerre. Telle est la loi à laquelle le monde est soumis depuis sa déchéance, loi dure dans son application, mais infiniment miséricordieuse dans ses effets.

Les hommes n'ont pas plus créé la guerre qu'ils n'ont créé la société: l'une et l'autre viennent de Dieu, avec cette différence qu'il a voulu la première comme peine vindicative et médicale en même temps; la seconde, comme conséquence de la nature dont il a doué l'homme et du souverain domaine qu'il a et qu'il exerce sur lui. Ceux donc qui regardent la guerre comme mauvaise en elle-même sont dans l'erreur, et les habileurs, qui font des congrès de la paix et prétendent qu'il est possible d'extirper la guerre de ce bas monde, sont des insensés de la pire espèce. Il y en a même qui se sont avisés de dire que la fin des temps n'aura lieu qu'après l'époque où l'humanité sera triomphalement entrée dans une ère de paix parfaite que ne troublera plus le bruit des armes. Ces théories sont bonnes pour les étourneaux; la raison humaine, éclairée par la foi, ne s'en occupe que pour en montrer le ridicule. Tant que le monde durera, il y aura des guerres; ce qui même, d'après les prophéties de nos saints Livres, caractérisera l'approche de la fin des temps, ce sera la fréquence, la multitude des guerres. Comme les sociétés auront toujours des fautes à expier, toujours besoin de se justifier, de travailler à leur perfectionnement, elles auront toujours aussi des guerres à soutenir, guerres qui seront plus ou moins fréquentes, plus ou moins terribles, selon la nature et le nombre des fautes qu'elles auront à expier.

Les tribulations, et entr'autres la guerre, ont établi domicile au séjour de l'homme depuis qu'il est devenu pécheur, et, comme nous le disions tout-à-l'heure il en a été ainsi par le conseil de la miséricorde de Dieu, car le péché doit être nécessairement effacé: s'il ne l'est pas par l'expiation qui est passagère, il l'est par la condamnation dont le poids pèse éternellement. "Pourquoi donc, dirons-nous avec St. Jean Chrysostôme, à ceux qui s'affligent outre mesure des maux qu'entraîne la guerre, pourquoi donc gémissiez-vous? En inspirant sa crainte à ceux qui l'offensaient, Dieu n'a-t-il pas changé leur cœur? ne les a-t-il pas ramenés à des pensées de salut? Voyez: l'homme dissolu, qui se vautrait dans tous les vices, est devenu modeste et pure comme une vierge; l'homme brutal et orgueilleux s'est transformé: il est maintenant doux et humain; celui qui croupissait dans une honteuse inactivité court avec

zèle à un honnête travail; les indifférents et les impies qui jamais ne mettaient le pied dans une église, qui passaient leurs journées au théâtre, restent maintenant des jours entiers prosternés aux pieds des saints autels."

Oui, tels sont bien les heureux effets du fléau de la guerre, terrible sous un rapport, mais qui n'en exerce pas moins réellement la plus bénigne et la plus salutaire des influences, une action vraiment civilisatrice. Écoutons ce que dit Donoso-Cortès à ce propos:

"La guerre et la conquête ont toujours été les instruments de la civilisation dans le monde; mais elles l'ont été de deux manières différentes. Quelquefois c'est le peuple civilisé qui s'est proposé d'appeler à la vie de la civilisation des peuples enfoncés dans la barbarie, en portant la guerre dans leurs entrailles. D'autres fois, lorsque le peuple civilisé s'est livré à un coupable repos, les peuples barbares l'ont secoué de son sommeil et se sont jetés sur lui les armes à la main pour réclamer leur part dans un commun héritage, pour apaiser à la source des eaux vives la soif de civilisation qui les dévore sans qu'ils le sachent. Les uns et les autres, en se mettant en mouvement, ont toujours cru qu'ils s'agitaient pour donner un nouvel aliment à leurs ambitions ou à leurs instincts féroces, ignorant que, dociles instruments de la main de Dieu, ils n'étaient point leur propres serviteurs, mais les serviteurs de l'humanité et de la Providence. Genséric obéissait sans doute à une inspiration instantanée et merveilleuse lorsque, interrogé sur la route qu'il voulait prendre, il mit sa colère aux ordres de la colère de Dieu, prêt à frapper le peuple qui lui serait désigné et demandant au Tout-Puissant d'enfler ses voiles du souffle de ses fureurs. "L'homme s'agite et Dieu le mène." Voilà la formule de la philosophie de l'histoire.....

"Depuis les temps fabuleux jusqu'à nos jours, nulle idée civilisatrice n'est apparue dans le monde qu'elle n'ait été propagée par le moyen de la guerre, inoculée aux peuples par le moyen du sang. En vain me citerait-on, pour démontrer le contraire, l'exemple du christianisme, qui vint au monde au moment où, comme pour se préparer à le recevoir, le monde, semblable à un pécheur repentant, mettait un seau à ses lèvres et déposait humblement les armes. Oui, c'est vrai: le monde fut réduit alors à un solennel repos, à un silence profond. Oui, c'est vrai: les veines du monde furent alors fermées, mais parce que les veines du Fils de Dieu allaient s'ouvrir comme des sources inépuisables pour le rachat du monde. Oui, c'est vrai: il n'y eut plus alors de guerre de peuple à peuple, d'hommes à hommes, de nations à nations; mais il y eut guerre entre le ciel et la terre, et les fils des hommes clouèrent le Fils de Dieu à une croix infâme; leurs langues souillèrent sa gloire immaculée, et leurs mains son visage sacré. Oui, c'est vrai: il n'y eut plus de sang sur les champs de bataille; mais il y en eut sur le Calvaire. Oui alors, comme avant et après, plus qu'avant et plus qu'après, la loi de la guerre et du sang fut accomplie; mais le Fils de Dieu, saisi de pitié pour nous, et voyant que cette loi était trop lourde pour les épaules du genre humain, voulut le soulager en ce jour d'un tel fardeau et le prit sur ses propres épaules."

Une parole éminemment civilisatrice a retenti dans le monde le 18 juillet 1870. En ce jour, à jamais mémorable, la tête hideuse de l'hérésie gallicane a été broyée par les définitions dogmatiques du Concile du Vatican. La France avait surtout besoin de recevoir la bonne semence de la doctrine catholique; malheureusement, son sol n'était pas suffisamment préparé: il devait être déchiré, labouré par le fer, puis arrosé par le sang pour que cette bonne semence prit de fortes racines et fructifiât. Aussi, le lendemain même du jour où l'Église, présidée par Pierre, anathématisa solennellement l'erreur gal-

bonne et proclama la vérité, la France, ne sachant pas ce qu'elle faisait, obéissant à une impulsion bien supérieure à celle dont elle se sentait agitée, jeta un cri de guerre. La Prusse lui répondit gaillardement, n'écoutant que les conseils d'une ambition démesurée. Les desseins qu'elle s'est proposés ne s'accompliront point; elle n'est qu'un instrument entre les mains du maître des nations; sans le savoir, sans même le vouloir, elle travaille pour Dieu et l'Église sa sainte épouse.

Ce n'est pas dans la France seule que les voies doivent être aplanies à la justice et à la vérité: l'hérésie et le schisme tiennent plus d'une nation entre leurs griffes cruelles. Nous devons donc nous attendre à les voir passer bientôt par l'épreuve du fer et du feu, et alors comme aujourd'hui nous dirons: Bénie soit la guerre qui détruit les œuvres du péché et qui fait l'œuvre de Dieu!

Les dernières dépêches télégraphiques nous apprennent que Paris a mis bas les armes.

Après une série des conférences qui ont dû être orageuses, Jules Favre a signé une armistice qui équivaut à une capitulation. En effet, aux termes de l'armistice, les troupes régulières et mobiles qui défendaient Paris sont désarmés et les forts intérieurs sont livrés aux Prussiens.

École d'agriculture de Ste. Anne

Voici un extrait du rapport de cette école, tel que présenté au Conseil agricole:

De nombreux changements ont été apportés dans l'organisation de cette institution. Le Conseil en accordant un octroi aux écoles d'agriculture y mit certaines conditions que les supérieurs de l'École s'empressèrent d'accepter, parce qu'ils avaient à cœur de faire prospérer l'institution et de satisfaire l'honorable corps qui la subventionnait. Entre autres changements, nous devons noter surtout l'augmentation du nombre d'heures affectées au travail manuel et par conséquent la diminution de celui des heures d'étude. Les vacances ont été, d'après les règlements du Conseil, transportées dans la saison d'hiver où elles avaient été mises précédemment. Ce nouveau changement a nécessité également une réorganisation de nos cours théoriques afin que les différentes parties de ces cours fussent en rapport avec la nouvelle organisation.

Enseignement pratique.—En été, depuis le 1er mai jusqu'au 1er novembre, les élèves sont occupés à la pratique huit heures par jour; en hiver, depuis le 1er novembre au 1er mai, quatre heures.

Cette règle est cependant variable, suivant la température. Ainsi, il arrive quelquefois que les travaux des champs commencent le printemps avant le 1er mai, dans ce cas nous avançons le règlement d'été suivant le besoin. Très-souvent aussi, les travaux des champs se continuent plusieurs jours après le 1er novembre, alors nous suivons le règlement d'été jusqu'à ce que les grands froids et la neige empêchent les opérations culturales.

Le temps des élèves est ainsi divisé, en été:

Lever	5	heure	A. M.
Prière	5½	"	
Cours d'agriculture.....	5½	"	
Déjeuner	6½	"	
Étude	7	"	
Travail	9½	"	
Dîner et récréation.....	11½	"	
Travail	1	"	P. M.
Souper.....	7	heure	ou 7½
Étude	8	"	
Coucher.....	9	"	

En hiver:

Lever.....	5½	heure	A. M.
Messe.....	6	"	
Déjeuner	6½	"	
Soins des animaux	7	"	
Cours d'agriculture.....	9½	"	
Étude	10½	"	
Dîner	11½	"	
Étude	1	"	P. M.
Atelier.....	2	"	
Soins des animaux	5½	"	
Cours d'arithmétique.....	5½	"	
Souper.....	6½	"	
Étude	8	"	
Coucher.....	9	"	

Les élèves ont donc en été de 8 à 8½ heures de travail manuel, 1 heure de Cours et deux heures d'étude. En hiver, ils ont 1½ heure de travail ordinairement employée aux soins des animaux, 2 heures de Cours, 3 heures d'étude, et 1½ heure de travail à l'atelier. Nous donnons en hiver, à nos élèves, plus que les quatre heures de travail manuel qu'exige le Conseil d'agriculture. Par exemple, le travail à l'atelier leur prend 1½ heure; mais en agissant ainsi nous avons voulu, tout en satisfaisant aux conditions posées par le Conseil, donner aux jeunes gens qui fréquentent notre institution, quelques notions pratiques sur la construction des instruments d'agriculture. Une fois par semaine seulement le travail à l'atelier est remplacé par le Cours de droit rural, donné par Florence DeGuise, écr., N. P., ou par le Cours d'art vétérinaire donné M. le Dr. Ludger Tétu.

La pratique de l'été consiste dans l'exécution de tous les travaux ordinaires d'une ferme. Chaque semaine, les élèves à tour de rôle sont nommés à la direction de l'un des départements de la ferme, et, en sortant de charge, ils donnent une feuille contenant les observations qu'ils ont faites pendant leur surveillance. Cet exercice nous a paru nécessaire pour initier l'élève à la direction des travaux et pour compléter son instruction agricole.

Enseignement théorique.—La durée du cours est de deux ans. Chaque année est divisée en trois parties auxquelles on a donné le nom de *trimestre*. Le premier trimestre commence le 8 février de chaque année et finit le 15 juin; le second commence le 16 juin et finit le 15 septembre; le troisième commence le 26 septembre et se termine le 24 décembre. Les vacances ont lieu en hiver, du 24 décembre au 8 février.

Les matières qui forment le sujet des cours, sont disposées de manière à donner à l'élève un intérêt toujours soutenu, comme vous le verrez dans notre programme.

À la fin de chaque trimestre, les élèves subissent un examen sur les matières enseignées, et, à la fin de la première année, ils reçoivent un certificat dit *certificat de première année*, s'ils en sont jugés dignes. À la fin de la deuxième année, ils subissent un examen général sur toutes les matières enseignées pendant la durée du cours, et s'ils remplissent les conditions requises ils obtiennent un *brevet de capacité* accompagné d'une prime de 25 piastres offerte par le Conseil d'agriculture. Le brevet de capacité et la prime ne sont accordés qu'à l'élève qui s'en est rendu digne par son travail, sa bonne conduite et sa capacité en pratique et en théorie, capacité qu'il est obligé de faire constater par le bureau des examinateurs composé des professeurs, supérieur et directeur de l'institution.

L'École est régie comme il a été dit dans le rapport de 1867 et 1868, présenté à l'honorable L. Archambault, Commissaire de l'agriculture et des Travaux Publics. De même pour les

professeurs.

La bibliothèque a été augmentée de plusieurs volumes reçus de France le printemps dernier. Le professeur d'agriculture choisit lui-même les ouvrages qui lui paraissent les plus propres à mettre son enseignement au niveau des progrès incessants de l'art agricole.

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT.

Nous donnons ici les matières qui forment le sujet des cours dans leur ordre naturel et telles qu'elles sont données aux élèves.

1ère année.—Economie rurale; comptabilité agricole; notions sur les constructions rurales et leurs dispositions intérieures. Etude des défrichements. Principes de la culture des plantes; étude spéciale de la culture des céréales, des racines fourragères, des légumineuses, des prairies naturelles et artificielles, des plantes industrielles.

Cours de botanique et de physiologie végétale. Leçons d'horticulture et d'arboriculture; plantation, greffe et taille des arbres fruitiers.

Cours de Droit Rural.

2e année.—Notions de physique agricole. Notions de chimie agricole; étude des engrais et des amendements. Notions de géologie agricole; étude des sols et des sous-sols. Système de culture; théorie et pratique des assolements. Assainissement des terres par les fossés ouverts et le drainage, étude comparative de ces deux modes d'assainissement. Travaux de culture: labours, hersages, roulages, sarclages, rechaussages, étude des machines et instruments propres à ces divers travaux; simples notions de mécanique agricole. Physiologie animale; principe de l'élevage, de l'amélioration, de l'hygiène et de l'entretien des diverses espèces animales employées sur la ferme.

Cours d'art vétérinaire.

Arithmétique; géométrie: notions d'arpentage et de nivellement avec application sur le terrain. Grammaire.

Ces trois derniers cours sont enseignés tous les ans. L'étude de la grammaire n'est obligatoire que pour les élèves qui ne la possèdent pas suffisamment.

Tous ces divers cours sont distribués de manière à les faire saisir complètement par les intelligences les moins cultivées. Ainsi l'économie rurale prépare l'élève à la comptabilité agricole et lui en fait concevoir la nécessité; les principes de la culture des plantes sont un excellent acheminement vers l'étude spéciale de chaque plante en particulier. Les notions de physique et de chimie agricoles préparent très-bien les élèves à l'étude des engrais et des amendements qui n'est que l'application des principes de la physique et de la chimie. L'étude des sols et des sous-sols est à sa place naturelle après les principes de géologie agricole; nous pourrions en dire autant de toutes les autres parties du cours; mais c'en est assez pour faire voir que les cours sont bien organisés.

Causeries du père Michel

Pauvre père Michel! Il y a longtemps qu'il est malade, mais il vient de se réveiller, et il m'a parlé. Laissons-le dire:

— A quelque chose, mal est bien, mon vieux Slognot, me disait-il hier: j'ai été cloué sur mon lit de douleur pendant longtemps, et pendant ce temps, j'ai lu et je suis devenu savant.— Vous riez?

— Oh! ne riez pas. Oui, je suis devenu savant, et, de plus, j'ai beaucoup médité, beaucoup observé, et puis après j'ai voyagé.

Je suis devenu le conseiller de mon village et presque de mon arrondissement, surtout en matière de droit rural, de politique, etc.: ça concerne tout le monde ça, et généralement personne n'y connaît rien: c'est si compliqué!

Eh bien, j'ai appris par cœur le code municipal. C'est un petit code à la portée de tout le monde et à l'usage des autorités municipales, répartiteurs, secrétaires de mairie et contribuables.

N'agit-il de contributions personnelles et mobilières; réclama-tions, décharge, réduction d'impôts, tarifs, taxe sur le sel, enfin taxe par ici, taxe par là; amende contre celui-ci, contre celui-là, etc., etc., on arrive chez le père Michel, et à l'aide de son petit livre le père Michel satisfait tout le monde.

A la bonne heure! c'est comme ça qu'il faut faire des livres pour instruire les paysans.

Aussi chacun veut-il avoir ce livre, et les éditions s'épuisent rapidement.

Je suis devenu savant aussi dans la théorie agricole, et puis encore dans la tenue des livres agricoles.

En effet, c'est-il bête de cultiver la terre sans connaître sa composition, sans savoir l'analyser, et aussi sans savoir analyser les plantes pour connaître leur composition afin de leur donner la nourriture qui convient le mieux à leur nature!

C'est vraiment aussi ridicule que d'acheter certains engrais qu'on délaye dans l'eau pour y tremper la semence, afin d'obtenir une riche récolte d'un sol à qui on a rien donné de solide pour le produire.

Mais sachez donc que la terre veut qu'on lui donne des engrais substantiels, et que vous n'aurez une longue succession de récoltes qu'à la condition de lui rendre en poids et en nature ce qu'elle vous a donné:

Rien ne vient de rien.

Je passe, comme début, dans les terres neuves, acides, telles que landes, bruyères, etc., l'emploi du noir animal, et mieux encore du phosphate de chaux, parce qu'il coûte moins cher, encore faut-il bien connaître vos fournisseurs; car rien ne se prête mieux à la fraude que les engrais fabriqués.

Mais après un an ou deux, il faut donner en matières solides ce qui manque au sol sinon la terre boudera.

Sachons user de tout, et n'abusons de rien.

C'est comme l'abus du trèfle trop souvent ramené sur le même sol; il en est de même du colza, puis de la luzerne, qui refusent de revenir plusieurs fois à la même place. Et pourquoi la luzerne, cette plante précieuse que les Romains nommaient la providence du ménage, refuse-t-elle si vite de revenir à la même place? C'est que, malgré l'abondance de ses produits, nul de vous ne songe à la nourrir et à la débarrasser des plantes parasites qui l'étreignent.

Vous voulez bien recevoir ses riches produits, mais que lui rendez-vous? Vous lui rendez, du bout des doigts, un stimulant poudreux qu'on nomme plâtre, et qui agit sur elle comme le fouet sur un cheval, dont on obtient par ce moyen brutal et pénitent quelques jours, un grand travail au dépens de sa vie; tandis qu'avec une nourriture confortable il eût rendu les mêmes services tout en vivant longtemps.

Débarrassez chaque année vos luzernes des plantes parasites, par un vigoureux hersage, et fumez-les avec des engrais solides et azotés tous les deux ou trois ans, et vous pourrez les faire vivre longtemps, et le sol ne s'épuisera pas au point de vue d'une récolte successive de même nature.

Apprenez surtout à fabriquer vos engrais solides, et ne laissez pas perdre un atome de vos purins.

Le purin est au fumier ce que le beurre est à l'omelette.

C'est à rire de pitié quand on voit certains cultivateurs acheter des engrais en poudre et négliger la fabrication des plus précieux de tous les engrais, le fumier solide avec du purin phosphaté ou azoté, selon l'emploi qu'on en veut faire.

Ah! qu'il y aurait à dire sur cette question, et qu'il y a à faire!

Mais passons à autre chose.

Un jour je voyageais par curiosité, car je suis curieux. Un charretier labourait avec une charrue qui n'avait pas d'oreilles. Je m'arrêtai et lui dis: — Que fais-tu là, mon ami, avec cette singulière charrue? — Monsieur, je maistrasse, me dit-il. — Comment, tu maistrasses? mais qu'est-ce que cela veut dire? — Je fais comme M. Maistrasse, notre voisin, qui nous a appris à défoncer le sous-sol pour l'assainir et l'azoter. Allez le voir, allez, monsieur; c'est un homme, celui-là! Dans une petite ferme de cent arpents qui était autrefois affermée cinquante piastres et dont il fait aujourd'hui

quatre ou cinq cents piastres, il a su faire venir de quoi nourrir trente magnifiques bêtes à cornes, un superbe troupeau de moutons, une porcherie anglaise admirable, de beaux chevaux et des récoltes! ... Il a village de moutons de blé, avoine, foin, etc., et des champs de betteraves! ... Et puis, ce n'est pas tout, c'est qu'il fait du fumier tant qu'il en veut!

" Dans ses étables et bergeries le purin va, par des tuyaux, tomber dans une fosse à purin.

" Quand ses tuyaux s'embarassent et se bouchent, il les ramone avec une chaîne garnie de poil de cochon.

" Il a un tonneau et une pompe et un chariot à purin pour arroser ses champs.

" Il a toujours deux tas de fumier en composition, et tout lui est bon pour faire du fumier, bryères, ajoncs, roseaux, feuilles, terreau, terre, marne, pailles, etc."

Je me rendis chez M. Maïtrasse, et je constatai que le charretier avait dit vrai sur tous les points, plus une tenue intérieure des étables, bergeries, écuries, porcheries comme on en voit peu.

Vous étiez donc riche, lui dis-je, monsieur Maïtrasse, à vos débuts, et vous aviez donc étudié les bonnes théories agricoles?

" Monsieur, me répondit-il avec modestie, je n'avais rien, j'ai commencé par être serviteur de ferme; mais j'ai travaillé, et petit à petit je suis arrivé. Quant aux théories agricoles, je ne sais pas lire, mais j'ai soigné l'instruction de mes enfants; et ils me lisent tous les jours les journaux d'agriculture auxquels je suis abonné, et j'y puise souvent de très-bonnes choses."

Je quittai ce brave homme en le bénissant intérieurement et en me disant à moi-même:

Voilà un homme de génie.

Voilà un roi de l'agriculture. — Ah! Ah! celui-là est grand qui du bas de l'échelle sociale a pu, par sa propre force, monter aux degrés supérieurs."

Loi du Notariat

Nous donnons à nos lecteurs l'extrait d'une correspondance de M. le trésorier de la Chambre Provinciale des Notaires, qui a été publiée dans différents journaux.

" Certaines dispositions de la loi concernant le notariat (23 Vict. chap. 25) amendée durant la dernière session du Parlement de Québec, intéressent au plus haut point le public en général et les notaires en particulier.

" Ces dispositions ne sont que peu ou point connues, et il est certain que les complications les plus graves et les plus sérieuses, pourraient résulter pour le public par suite du retard des Notaires à se conformer à quelques-unes des prescriptions de la loi. ...

" La 53^{ème} section de la 23 Vict. Chap. 25, telle qu'amendée doit se lire comme suit:

" Dans les six mois à compter du jour où la dite Chambre Provinciale des Notaires aura été formée, tout notaire sera tenu, sous peine d'une amende de cinquante piastres, de transmettre et de faire enregistrer à la dite Chambre Provinciale des Notaires, une déclaration contenant son nom, la date de son admission (mentionnant le temps pendant lequel il a pratiqué dans chacun) aussi le district où il a pratiqué actuellement et entend pratiquer, et cette déclaration pourra être transmise à l'un ou à l'autre des secrétaires de la dite Chambre, et tout notaire qui, dans le dit délai, n'aura pas transmis et fait enregistrer telle déclaration sera considéré comme non pratiquant et devra se soumettre aux exigences de la section quarante huit de cet acte."

Ainsi, du texte ci-dessus il résulte que tout notaire qui n'aura pas fait la déclaration voulue dans les six mois de la formation de la Chambre sera considéré comme non pratiquant et que tous les actes passés par un notaire considéré comme non pratiquant n'auront pas un caractère authentique, et ne vaudront que comme actes sous seing privé."

Nous lisons à ce sujet ce qui suit dans le *Pionnier de Sherbrooke*:

Dans une lettre publiée dans la plupart des journaux de la Province, M. Durand, Trésorier de la Chambre des Notaires, Section de Montréal, attire l'attention publique sur le fait que les Membres de cette profession sont tenus, par la nouvelle loi, d'enregistrer leur nom et résidence avant le 2 février prochain, au bureau des

Secrétaires à Montréal ou à Québec, faute de quoi, leurs actes seront nuls et de nul effet, si ce n'est comme documents sous seing privé. On comprend de suite les conséquences que pourrait avoir cette omission de la part des notaires. Quel champ serait ainsi ouvert aux procès de toute sorte, et quelle bonne aubaine pour les avocats! M. Durand dit dans sa lettre que sur neuf cents notaires qu'il y a dans la Province, seulement deux cents s'étaient conformés à la loi, lorsqu'il prit le parti d'écrire.

La *Gazette* de Montréal dit à ce sujet: " Morale: Lorsque vous aurez besoin des services d'un notaire, assurez-vous d'abord si celui que vous voulez employer a fait sa déclaration; car, autrement, vous devez vous attendre à quelques procès avec toutes ses conséquences fâcheuses."

Club agricole à Ste. Anne de la Pocatière

Il est fortement question d'établir un club agricole ici. Nous ne pourrions qu'applaudir à cette heureuse idée des amis de la cause agricole qui se trouvent en assez grand nombre à Ste. Anne. Tout ici pourrait contribuer à donner à cette nouvelle organisation les moyens de rendre d'utiles services aux cultivateurs. Les professeurs même de l'École d'Agriculture de Ste. Anne, nous n'en doutons pas, se feraient un plaisir de contribuer, par de fréquentes lectures, à rendre les conférences de ce club très-intéressantes.

Nous espérons que les deux représentants de la Chambre locale qui résident dans la paroisse, voudront bien se mettre à la tête du mouvement. Il n'y a pas à douter que par leur énergique coopération, et l'influence qu'ils possèdent auprès des honorables ministres de la Chambre locale, ce club agricole sera accueilli favorablement par le Conseil d'Agriculture chaque fois qu'il aura occasion de s'adresser à ce Conseil pour des questions d'un intérêt agricole, fut-ce même quelque chose en faveur de la *Gazette des Campagnes*. A l'œuvre donc, les véritables amis de l'agriculture!

Guides de la Puissance et des Provinces du Canada

Une lettre reçue de John Lovell, écrivain, nous permet d'annoncer à nos abonnés que cet entreprenant éditeur pourra expédier vers le commencement de ce mois, le *Directory de la Puissance et des Provinces du Canada*, aux souscripteurs qui ont bien voulu l'encourager à publier un ouvrage aussi dispendieux. Nos lecteurs connaissent déjà les nombreux sacrifices que s'est imposés M. Lovell, pour rendre cet œuvre irréprochable. Le Guide de la Puissance contiendra au-delà de 2,500 pages, donnant des renseignements sur 4,914 endroits, soit villes ou villages—étant la description de 1414 places de plus que le promettait le prospectus—avec une foule d'autres renseignements très-utiles.

Dans les mois de novembre et de décembre, M. Lovell a dû faire quelques changements à son *Directory*. Pour cela il a envoyé spécialement des agents dans toutes les villes de la Puissance, et pour les campagnes il a eu recours à des personnes généreuses qui ont bien voulu corriger les listes expédiées dans ce but. Avec de telles précautions, on peut être certain de posséder un guide sur lequel on puisse compter, pour tous les renseignements que l'on désire obtenir.

Pour faire comprendre à nos lecteurs toute l'importance et l'utilité de cette publication, il suffirait de donner un extrait de quelques tableaux que M. Lovell nous a fait parvenir; mais l'espace nous manque.

Il est probable que M. Lovell ait imprimé quelques exemplaires de plus que le nombre des souscripteurs à cet ouvrage, et ceux qui regretteraient de n'avoir pas souscrit par l'intermédiaire des agents, pourraient s'adresser directement à Montréal, chez M. John Lovell.

Traité élémentaire de Matière Médicale

Nous sommes prié d'annoncer que ce volume, contenant 1200 pages, sera mis en vente au commencement du mois.

Les souscripteurs sont priés de le réclamer à l'Asile de la Providence à Montréal, avec le prix de leur souscription pour ceux qui ne l'ont pas déjà acquittée. Inutile d'ajouter que la Maison

de la Providence ne pourra se charger des frais de poste.

Les MM. du Clergé du diocèse de Québec, souscripteurs à cet ouvrage, pourront se le procurer en s'adressant à M. l'abbé Bouduc, à l'Archevêché; ceux du diocèse de Montréal, devront s'adresser à M. l'abbé Dufresne, à l'Evêché de Montréal. Quant aux Messieurs séculiers, souscripteurs de Québec, ils pourront se le procurer chez M. Crémazie, libraire à Québec.

Ce *Traité élémentaire de Matière Médicale* devrait se trouver dans toutes les familles des campagnes, surtout là où il est difficile de se procurer un médecin. Pour les non-souscripteurs le prix est de \$5 le volume.

Œuvres de Champlain

Quelques souscripteurs à cet ouvrage ont été informés par M. Desbarats, de vouloir bien le réclamer au Bureau de la *Gazette des Campagnes*. Nous prions les intéressés à le faire sous le plus court délai possible.

Travaux du mois de février

Dépôts de fumier.— Dans ce département, les travaux que l'on a à faire ne sont que la répétition de ceux du mois précédent.

Bétail.— Pendant ce mois, les chevaux et les animaux à l'engrais reçoivent les mêmes soins et la même nourriture que dans le mois de janvier.

Les veaux commencent à naître vers la fin de février. Si les vaches ont reçu une alimentation suffisante, le part sera facile et les veaux bien portants. Afin d'augmenter la sécrétion du lait chez les génisses et aussi pour leur donner plus de force, quelques cultivateurs soigneux commencent, huit jours environ avant le part, à leur donner un peu de *pain de lin* délayé dans de l'eau tiède.

Aussitôt après la mise bas, si l'on a l'intention de laisser têter le veau, on le fait lécher par sa mère et si elle refuse, on s'empare le jeune sujet avec du sel ou un peu de son. Quand le veau est sec, on l'approche du pis et on lui met le trayon dans la bouche, lorsqu'il ne le prend pas seul, pour l'engager à têter. Mais dans la plupart des cas, il est préférable de faire boire le veau au seau; alors on l'emporte hors de la vue de la mère, dans un lieu clos et chaud, condition indispensable au développement rapide du veau.

Le veau devra recevoir du lait chaud ou tiède; le lait froid peut lui occasionner des diarrhées souvent mortelles. S'il est impossible de lui donner du lait sortant du pis de la mère, on pourra lui en donner d'autre, en ayant soin d'y ajouter un peu d'eau chaude.

Pendant les premiers huit jours, on ne peut se dispenser de donner au veau le lait de sa mère; mais ensuite, on peut bien en donner d'une autre vache qui n'est pas trop vieille au lait.— J. D. S.

Pétito chronique

CONFÉRENCE AGRICOLE.—Dimanche, le 22 janvier, une assemblée des cultivateurs de St. Hyacinthe a été convoquée dans le but de répondre à une vingtaine de questions posées par M. Barnard aux cultivateurs, sur divers sujets agricoles, pour lui servir durant sa conférence du samedi suivant. Vu le mauvais temps, sur 120 cultivateurs qui composent la paroisse, il y en avait une vingtaine à l'assemblée. Voici, d'après le *Journal d'Agriculture*, un résumé des questions posées par M. Barnard :

« Les questions avaient trait au bétail, aux engrais, à la culture, au défrichement, au mode de concours et à l'enseignement agricole ainsi qu'à la circulation des journaux d'agriculture. Les réponses à ces questions furent données avec précision et clarté. Sur la question, combien il y avait de cultivateurs en état de concourir d'après le programme du Conseil d'agriculture pour les fermes les mieux tenues, tous furent d'accord à répondre que dans la paroisse, il n'y en avait pas, qu'un seul peut-être pourrait concourir, mais avec peu d'espoir de succès.

« A la question sur l'enseignement agricole l'assemblée fut d'avis que les Ecoles d'agriculture n'auraient d'utilité, et d'effet

pratique que lorsqu'elles seraient sous la direction absolué d'agriculteurs pratiques et que l'enseignement serait plus pratique que théorique.

« Sur la question relative aux journaux, il fut répondu que le *Journal d'Agriculture* était le seul ayant de la circulation dans la paroisse. »

Quant à la question concernant les *journaux agricoles*, le Conseil d'agriculture pourrait prendre ses renseignements ailleurs que dans les conférences agricoles de M. Barnard. Il devrait s'adresser directement aux éditeurs des trois journaux agricoles de la province de Québec, et être sûrement renseigné. Pour notre part, nous ne pouvons pas affirmer que sur les 20 cultivateurs que l'on a interrogés, il y en ait un seul qui soit abonné à la *Gazette des Campagnes*; mais nous pouvons dire que nous en avons plusieurs à St. Hyacinthe. Nous tenons à établir ce fait, et à offrir au Conseil des renseignements sur l'utilité des journaux agricoles, et en particulier de la *Gazette des Campagnes*, s'il le juge à propos et surtout convenable.

— Le 10 de janvier, l'hon. lord Aylmer de Melbourne a fait une lecture devant les membres du club agricole de Richmond. Le titre est : « Conférence sur la dignité et l'importance de l'état des cultivateurs. »

Le lecteur sut intéresser son nombreux auditoire et lui donner une haute idée de la profession de laboureur, de la beauté et de la grandeur de la position qu'elle leur fait dans la société.

RECETTES

Mastic pour le verre

Battez du fromage dans de l'eau pendant une quinzaine de minutes, ou bien mettez du fromage dans de l'eau bouillante et agitez-le en le pressant quelques moments; versez-le ensuite sur une pierre; lorsqu'il sera réduit en une espèce de bouillie, vous le mélangerez avec un quart de chaux vive.

Destruction des fourmillières

Pour détruire les fourmillières, on fait usage du sel provenant des tonnes de morue, produit qui se vend à très-bas prix. Deux poignées de ce sel sur une fourmière et un léger arrosement suffisent pour la faire disparaître.

FEUILLETON

LA VILLE DU BANQUIER

DEUXIÈME PARTIE

XLIV

Une consultation.--- Un coup de feu.

(Suite.)

Était-ce un effet de leur imagination? Mais il sembla aux spectateurs de cette scène étrange que les vapeurs qui avaient rempli l'appartement prenaient une forme, ou plutôt une multitude de formes, jusqu'au moment où elles se dissipèrent complètement.

Mais tout cela s'opéra si rapidement que la vision s'était évanouie avant qu'on eut le temps d'échanger une parole.

La flamme aussi s'était éteinte, et l'on aperçut de nouveau l'Indienne et le docteur noir près de la table.

Tous les regards étaient fixés avec anxiété sur Narjal et l'Indienne, et personne ne remarqua un homme qui se baissa soudainement, en dehors de la porte, comme pour se cacher.

La scène que nous venons de décrire avait donc eu un autre témoin, un témoin résolu et désespéré, presque aussi subtil que Kala le Serpent.

Lorsque la vapeur se dissipa, il se fit un léger mouvement parmi les spectateurs, à l'autre bout de l'appartement.

— Tout cela est fort singulier, monsieur France, dit le vieux docteur à Georges; je serais fâché de m'interposer, mais...

— Laissez-les faire, docteur, dit le vieux Mathieu qui avait entendu l'observation; j'ai passé plusieurs années dans les îles de

l'archipel Indien, et je connais un peu ceux qui les habitent. Une sorte de diables, à mon idée, un mélange d'homme et de tigre, avec pas mal de serpent. Laissez-les faire! ils s'entendent, soyez-en sûr.

Georges ne dit rien, mais il pressa la main qu'Emma, dans sa confiance, avait posée sur son bras.

— Silence! dit Charlot en tirant son père par la manche. Voyez le changement qui s'opère chez Marie.

Marie était le nom de baptême que les habitants de Saint-Servan avaient donné à l'Indienne.

Le changement auquel Charlot faisait allusion était grand, en effet. Assise sur une chaise, mais le corps droit, Marie n'avait plus cette apathie et cet air vague que nous lui avons vu.

Son visage étonné exprimant la curiosité, l'anxiété, et quoique ses yeux grandement dilatés fussent fixés sur le docteur noir, elle avait la tête penchée d'un côté, comme quelqu'un qui écoute des sons lointains, et qui cherche à leur donner une forme, un caractère.

Le docteur noir, dont le regard suivait tous ces changements, prit sur la table un instrument de musique grossier, qu'il avait apporté avec lui.

Cet instrument était le jiraac qu'adoraient, par parenthèse, les anciens Javanais.

Se penchant en avant, Narjal ou Kalu, en touchant les cordes, regarda fixement l'Indienne dans les yeux et chanta, d'une voix lente, musicale et pénétrante, une chanson de son pays natal.

Il chanta les forêts immenses, la végétation merveilleuse qu'on ne voit que sous le ciel des tropiques, où les arbres s'entrelacent en mille formes fantastiques; il chanta cet arbre étrange, dont chaque branche prend une racine séparée, ne touchant la terre que pour renouveler ses forces. Il chanta les fleurs merveilleuses qui embellissent la terre du soleil; les insectes et les innombrables oiseaux, qui avec leurs plumages brillants, donnent aux bois un air de joyaux. Puis il chanta, sur une note plus élevée, le tigre royal, dont les rugissements font retentir les profondeurs solitaires; la panthère gracieuse et bondissant sur sa proie.

Chacun des habitants des forêts sembla avoir sa place dans le chant du Javanais.

Soudain, et en ayant toujours les yeux sur la figure de l'Indienne, Narjal changea de thème et peignit la vie et le mouvement d'une grande ville, où le commerce donne de l'activité à la vie paresseuse des tropiques: les magasins, les maisons des marchands, les hottes des Malais, le nègre et le Chinois industriels, les vaisseaux dans le port et le bruit incessant des vagues.

Là, il s'arrêta, et regardant l'Indienne fixement dans les yeux, il lui demanda:

— Connais-tu une ville comme celle dont je viens de faire la description? A la surprise des assistants elle répondit:

- Oui.
- Son nom?
- Batavia.

La figure de Narjal brilla de la fierté du triomphe. Il se leva, replaça le jiraac sur la table, versa vite de la liqueur contenue dans la coupe dans la cueillère et la porta aux lèvres de l'Indienne.

— Bois! dit-il.

Avant qu'aucun de spectateurs eût pu faire un mouvement, elle avait obéi.

L'effet fut frappant.

Le vague de son regard avait disparu, pour faire place à un rayon d'intelligence; et, avec un cri de crainte et d'étonnement, elle porta ses deux mains à ses tempes qu'elle pressa convulsivement:

- Je la vois! dit-elle, je la vois!
- Qui?
- L'enfant!
- Quelle enfant?
- Emma.

Les mains jointes et les yeux pleins de larmes, Emma allait s'élançer, mais le docteur noir l'arrêta, et toute frémissante, elle continua à écouter.

— Où la vois-tu? demanda Narjal d'une voix basse, et presque caressante.

— Dans la maison de son père, à Batavia. Sa mère est penchée

sur elle, tandis qu'elle-même est couchée sur sa poitrine.

— La vois-tu autre part encore?

— Je la vois à bord d'un navire, son père et sa mère sont auprès d'elle, leurs visages rayonnent de joie et d'espérance, je la vois leur sourire.

— Et où est-elle?

L'Indienne murmura d'une voix pleine de tendresse:

— Où elle devait être, sur ma poitrine, dans mes bras.

D'un nouveau geste, Narjal empêcha encore Emma d'avancer.

— Ne peux-tu pas la suivre davantage? demanda-t-il à l'Indienne en lui touchant doucement les mains.

La Javanaise se leva et étendit ses bras avec égarement, comme si elle eût cherché un appui.

— Il n'y a pas d'espérance à attendre du rivage, dit-elle, aucune! aucune! Il ne peuvent arriver jusqu'à nous! Ecoutez ce que dit le capitaine; pas un bateau ne pourrait tenir par une mer pareille! Mon maître est perdu! je l'ai vu disparaître au milieu des flots, tous sont perdus! Mais Emma est encore là! — Et la pauvre femme croisa ses bras sur sa poitrine; là, répétait-elle, et c'est là qu'elle mourra.

(A continuer.)

AVIS

La vente du ménage de feu Messire LS. PARANT, curé de St. Jean Port-Joli, commencera MARDI, le 7 FEVRIER, à 2 HEURES APRES-MIDI, pour se continuer les jours suivants à peu près comme suit: Mardi après-midi et Mercredi matin, les effets qui peuvent intéresser principalement le clergé et les paroissiens, comme livres de théologie, livres de piété et de littérature, meubles, lingerie, batterie de cuisine, provisions de bouche; Mercredi après-midi, à 2 HEURES, les animaux, instruments aratoires, voitures, fourrages, etc.

Par les exécuteurs testamentaires,

F. X. DELAGE, Ptre.,
F. BUTEAU, Ptre.,
OL. PARANT.

Ste. Anne, 2 février 1871.

ÉCOLE D'AGRICULTURE DE STE.-ANNE

La rentrée des élèves de cette institution aura lieu le 21 de février.

Comme par le passé, l'Ecole n'aura pas de pensionnat. Les élèves prendront leurs repas dans une maison du village voisine de l'institution, et ne resteront au dehors de l'école que le temps strictement nécessaire pour les repas.

Le Conseil d'agriculture ayant mis dix bourses de \$60 chacune à la disposition de l'Ecole, tout élève boursier est instruit, nourri, logé et fourni de lit gratuitement. La demande de ces bourses doit se faire le plus tôt possible, vu que l'année dernière leur nombre ne s'est pas trouvé suffisant pour satisfaire toutes les demandes.

Tout élève non boursier doit payer la somme de \$6 par mois pour sa pension. De plus les élèves qui, après leur deuxième année, obtiennent un brevet de capacité, reçoivent du Conseil d'agriculture une prime de \$25.

Voici, d'après les règlements de l'Ecole, les conditions que doivent remplir les jeunes gens qui veulent suivre les cours de notre institution agricole:

1o. L'élève doit être âgé d'un moins quinze ans et avoir une constitution assez forte pour pouvoir exécuter les travaux ordinaires de la ferme.

2o. Savoir lire, écrire et connaître les quatre règles simples de l'arithmétique.

3o. Adresser la demande d'entrée au Directeur de l'institution.

4o. Donner un certificat de moralité, d'âge et d'instruction, signé par le Curé de la paroisse.

E. W. TREMBLAY, Ptre.,

2 février 1871.

Directeur.